

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 69-1378/SG/FP portant réintégration dans le cadre territorial d'un ouvrier.

n° 69-1378/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
20 septembre 1969

Numéro JO  
n° 21 du 10/10/1969

Date du numéro  
10 octobre 1969

### TEXTE INTÉGRAL

Est réintégré dans son cadre d'origine M. Omar Bourek Salem, ouvrier principal 15e échelon du cadre territorial des Travaux publics et du Port, en service au Port de Commerce de Djibouti (Ministère des Travaux publics et du Port) pour compter du 1er septembre 1969, date d'expiration de sa mise en disponibilité, avec ancienneté conservée de 6 mois 15 jours.